

## 18 BIEN-ÊTRE SOCIAL ET CULTUREL

### 18.1 Portée de l'évaluation

La présente section évalue les effets socio-économiques potentiels de la construction et de l'exploitation du complexe maritime de Cacouna sur le bien-être social et culturel. Cette section de l'évaluation environnementale et socio-économique concerne le terminal de réservoirs, le terminal maritime et le pipeline d'interconnexion de Cacouna. Les effets relatifs à la construction et à l'exploitation du pipeline et des installations connexes sont évalués au Volume 3.

Le bien-être social et culturel a été choisi comme composante valorisée parce que le projet pourrait affecter les conditions sociales et culturelles des communautés locales et autochtones en raison de la présence de travailleurs mobiles, l'embauche de travailleurs locaux et autochtones à qui seront proposés des emplois salariés, l'interruption potentielle des activités traditionnelles et des pressions potentielles sur les communautés liées aux activités de projet.

Le bien-être est un concept vaste et multidimensionnel qui englobe de nombreux aspects de la vie, dont le travail, le logement, la vie familiale, le revenu, le statut social, les environnements sociaux et physiques, la santé et les services de santé, la sécurité et la culture (Ressources humaines et Développement des compétences Canada [RHDC] 2013; Agence de la santé publique du Canada [ASPC 2011]. Lors des séances d'information et de consultation publique, les participants ont soulevé des questions quant aux effets possibles du projet, y compris le terminal maritime, sur le bien-être des populations. Un résumé du programme d'engagement communautaire d'Énergie Est est présenté à la section 52 du Volume 8 de la demande déposée à l'ONÉ. Voici un aperçu des enjeux soulevés lors de ces rencontres :

- effets sur les populations locales, les milieux naturels, les voies navigables et les activités économiques;
- localisation et effets des infrastructures rattachées au terminal maritime de Cacouna (par exemple: effets sur les populations des mammifères marins);
- équité du processus envers les propriétaires fonciers concernés, notamment pour ce qui touche leur compensation financière et leur droit de refuser l'accès aux lieux;
- sécurité du projet et tout particulièrement les risques de déversement et les effets subséquents sur les sources d'eau potable et les communautés, de même que la responsabilité d'Énergie Est en cas de déversement;
- durée de vie du projet et responsabilité d'Énergie Est en cas de cessation du projet ou de faillite;
- mode de communication et transparence du processus de participation d'Énergie Est;
- bénéfices économiques à l'échelle locale, régionale et provinciale;
- effets du projet sur les émissions de gaz à effet de serre au Québec et au Canada;

- rôle du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans l'évaluation du projet.

Plusieurs de ces facteurs sont examinés dans d'autres sections de la demande présentée à l'ONE. À titre d'exemple, les aspects de l'environnement physique sont traités au Volume 2, les opportunités d'emploi et la circulation routière aux sections 16 et 17 du présent Volume et les accidents et les défaillances de fonctionnement, au Volume 6. La portée de l'évaluation comprend les éléments suivants :

- les lignes directrices du Guide de dépôt de l'Office national de l'énergie (ONÉ) (plus particulièrement le tableau A-3, qui fournit des lignes directrices concernant les éléments précis devant être inclus dans l'évaluation des composantes socio-économiques, incluant le bien-être social et culturel);
- la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 2012 (LCEE 2012);
- les enjeux et les préoccupations soulevés par les parties prenantes ou le grand public, que ce soit à l'égard du projet en particulier ou de projets antérieurs similaires;
- l'importance potentielle (intensité) et la durée probable des effets du projet;
- l'expérience acquise par TransCanada dans le cadre de projets similaires, incluant les mesures d'atténuation et les autres mesures de gestion mises en œuvre;
- le jugement professionnel des praticiens de l'évaluation.

Une analyse préliminaire des effets socio-économiques potentiels du projet a été réalisée en tenant compte de ces facteurs. Les aspects du bien-être abordés dans cette section portent sur la santé, les conditions sociales, la prestation de soins de santé et de services sociaux et le bien-être socio-culturel des communautés autochtones. Les effets étudiés incluent ceux qui sont abordés dans d'autres sections de la demande visant le projet.

Les limites temporelles de l'évaluation sont les périodes de construction et d'exploitation du projet.

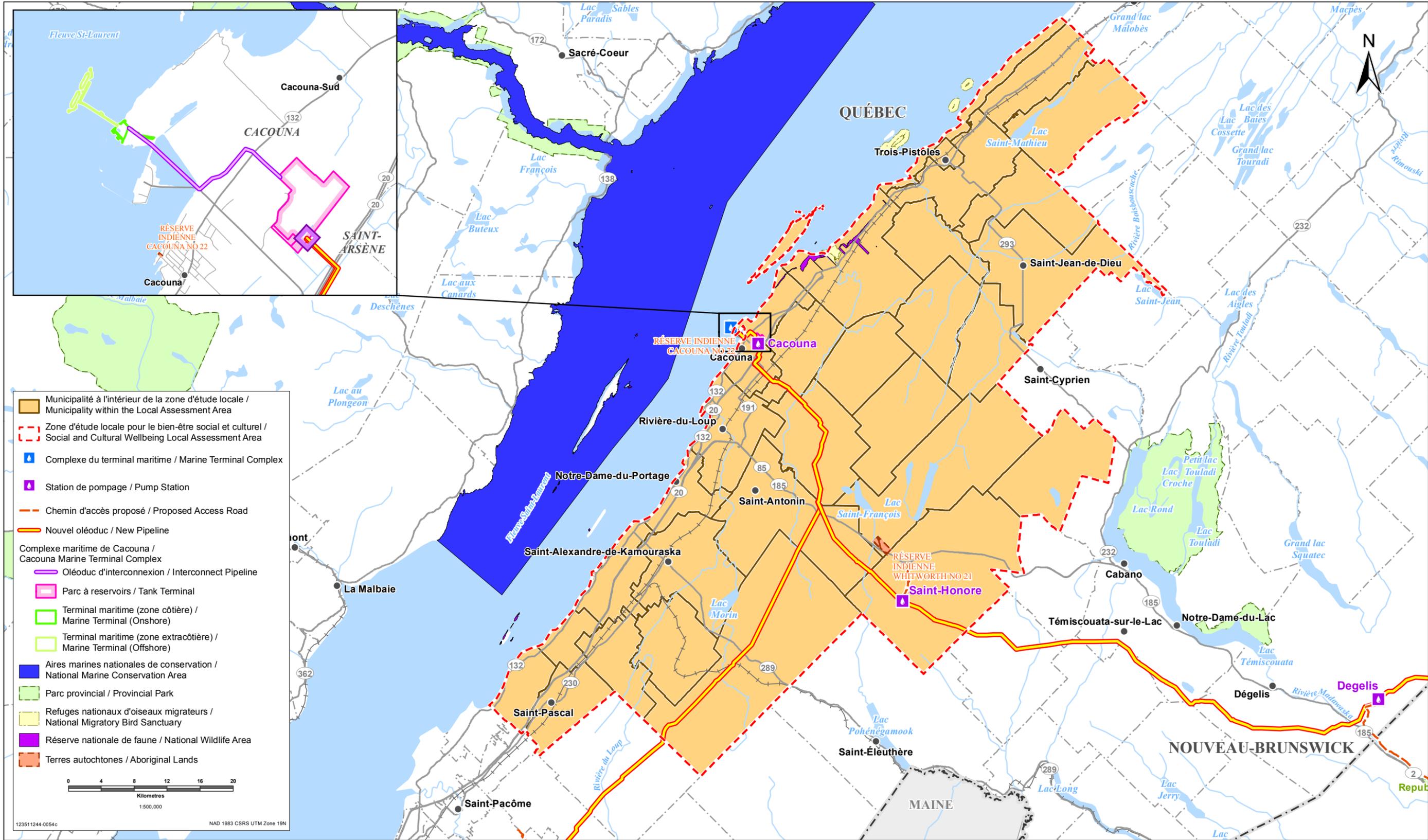
Les limites spatiales de l'évaluation ont été établies en tenant compte des temps et des patrons de navettage quotidien dans la région. La zone d'étude locale (ZEL) regroupe toutes les communautés situées à l'intérieur d'une distance routière de 50 km de l'emplacement du projet (voir figure 18-1). Aucune zone d'étude régionale (ZER) ne s'applique, étant donné que les limites de celle-ci correspondent à celles de la ZEL.

Les limites administratives qui pourraient influencer sur l'évaluation sont les frontières établies des municipalités ainsi que les limites régionales et de prestation de services pour les infrastructures et les prestataires de services tels que les services de santé, de police et d'urgence.

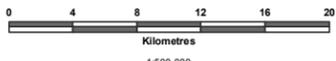
Une attention particulière est accordée à la municipalité de Cacouna et à la ville de Rivière-du-Loup en raison de leur proximité avec le projet et du rôle de Rivière-du-Loup en tant que centre administratif et de services de la région administrative du Bas-Saint-Laurent (RABSL). La RABSL longe le fleuve Saint-Laurent sur quelque 320 km, de La Pocatière à Les Méchins, et elle est bordée par la région de la Gaspésie à l'est, le Nouveau-Brunswick et le Maine au sud, la région de Chaudière-Appalaches à l'ouest et le fleuve Saint-Laurent ainsi que plusieurs îles au nord. La RABSL inclut huit municipalités régionales de comté (MRC), soit La Matapédia, Matane, La Mitis, Rimouski-Neigette, Les Basques, Témiscouata, Rivière-du-Loup et Kamouraska.

Une MRC regroupe différentes communautés locales et gère certains aspects de leurs activités (p. ex. planification et aménagement de l'utilisation du territoire, gestion de l'eau, collecte des déchets et protection contre l'incendie). La ZEL chevauche quatre des huit MRC de la RABSL: Rivière-du-Loup, Les Basques, Témiscouata et Kamouraska. La sous-région formée par ces quatre MRC, dans la partie sud-ouest de la RABSL, est aussi appelée KRTB (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques). La majeure partie de la ZEL du projet est située dans la MRC de Rivière-du-Loup.





- Municipalité à l'intérieur de la zone d'étude locale / Municipality within the Local Assessment Area
- Zone d'étude locale pour le bien-être social et culturel / Social and Cultural Wellbeing Local Assessment Area
- Complexe du terminal maritime / Marine Terminal Complex
- Station de pompage / Pump Station
- Chemin d'accès proposé / Proposed Access Road
- Nouvel oléoduc / New Pipeline
- Complexe maritime de Cacouna / Cacouna Marine Terminal Complex
  - Oléoduc d'interconnexion / Interconnect Pipeline
  - Parc à réservoirs / Tank Terminal
  - Terminal maritime (zone côtière) / Marine Terminal (Onshore)
  - Terminal maritime (zone extracôtière) / Marine Terminal (Offshore)
- Aires marines nationales de conservation / National Marine Conservation Area
- Parc provincial / Provincial Park
- Refuges nationaux d'oiseaux migrateurs / National Migratory Bird Sanctuary
- Réserve nationale de faune / National Wildlife Area
- Terres autochtones / Aboriginal Lands



123511244-0054c NAD 1983 CSRS UTM Zone 19N

PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST / ENERGY EAST PIPELINE PROJECT

**Zone d'étude pour le bien-être social et culturel / Assessment Area for Social and Cultural Wellbeing**



Sources : Les données spécifiques à ce projet sont fournies par TransCanada Pipelines Limited. Les données de base sont fournies par les gouvernements du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick. / Sources: Project data provided by TransCanada Pipelines Limited. Base data provided by the Governments of Canada, Québec, and New Brunswick.

Avis de non-responsabilité : Cette carte sert à titre d'illustration pour appuyer ce projet Stantec. Les questions peuvent être adressées à l'agence émettrice. / Disclaimer: This map is for illustrative purposes to support this Stantec project; questions can be directed to the issuing agency.

PRÉPARÉ PAR / PREPARED BY  
 Stantec

PRÉPARÉ POUR / PREPARED FOR  
 TransCanada

FIGURE N° / NO  
**18-1**

Dernière modification / Last Modified: 02/27/2014 par / by: tquachin



### **18.1.1 Exigences réglementaires québécoises**

Aucune exigence réglementaire propre au Québec concernant le bien-être social et culturel n'est directement pertinente à l'évaluation du projet.

## **18.2 Sommaire des données de référence**

### **18.2.1 Approche et méthodologie**

L'information de référence provient de diverses sources, notamment :

- sources gouvernementales, comme le recensement fédéral et l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) réalisés par Statistiques Canada, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les données sur la santé de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ);
- sources de l'industrie, incluant les demandes réglementaires déposées dans le cadre d'autres projets de pipeline;
- entretiens avec des informateurs clés;
- consultations effectuées par TransCanada auprès de communautés susceptibles d'être affectées par le projet.

L'information de référence n'a été recueillie et communiquée que si elle était pertinente à la compréhension des effets du projet et était nécessaire à la mise en contexte de ces effets résiduels.

### **18.2.2 Aperçu des conditions de référence**

La section suivante donne un aperçu de la population de la ZEL ainsi que des conditions sanitaires, sociales et culturelles des communautés locales et autochtones de la ZEL. L'information de référence sur le taux de croissance démographique et le marché du travail dans la ZEL est présentée à la Section 16, tandis que celle qui se rapporte aux infrastructures et aux services est décrite de manière détaillée à la section 17. Pour une analyse de l'utilisation traditionnelle du territoire et des ressources, voir la section 15.

#### **18.2.2.1 Population**

La ZEL compte 51 130 habitants, soit 0,6 % de la population totale du Québec (Statistique Canada 2013c). La ville de Rivière-du-Loup, qui comptait 19 445 habitants en 2011, est le principal centre de services de la ZEL et le plus important centre de population, représentant 38 % de la population totale de la ZEL (Statistique Canada 2013c). Le reste de la population de la ZEL se répartit en grande partie dans des municipalités de moindre envergure (voir le tableau 18-1).

**Tableau 18-1 Population de la zone d'étude locale**

<b>Territoire</b>	<b>Population totale en 2006</b>	<b>Population totale en 2011</b>	<b>Variation de la population de 2006 à 2011 (%)</b>	<b>Projections démographiques* 2031/2006 (%)</b>
Province de Québec	7 546 131	7 903 000	4,7	15,8
Région du Bas-Saint-Laurent**	200 653	199 975	-0,3	-1,3
<b>MRC de Rivière-du-Loup</b>	<b>33 305</b>	<b>34 375</b>	<b>3,2</b>	<b>8,5</b>
Cacouna	1 853	1 940	4,7	
L'Isle-Verte	1 464	1 465	0,1	
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	62	50	-19,4	
Notre-Dame-du-Portage	1 262	1 195	-5,3	
Rivière-du-Loup	18 586	19 445	4,6	
Saint-Antonin	3 780	4 030	6,6	
Saint-Arsène	1 151	1 250	8,6	
Saint-Épiphane	874	850	-2,7	
Saint-François-Xavier-de-Viger	277	255	-7,9	
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1 422	1 235	-13,2	
Saint-Modeste	942	1 130	20,0	
Saint-Paul-de-la-Croix	370	365	-1,4	
Réserve indienne Cacouna 22	0	0	s. o.	
Réserve indienne Whitworth 21	0	0	s. o.	
<b>MRC des Basques</b>	<b>9 475</b>	<b>9 145</b>	<b>-3,5</b>	<b>-11,6</b>
Notre-Dame-des-Neiges	1 209	1 130	-6,5	
Saint-Clément	521	495	-5,0	
Sainte-Françoise	471	480	1,9	
Saint-Éloi	338	310	-8,3	
Saint-Jean-de-Dieu	1 671	1 610	-3,7	
Saint-Mathieu-de-Rioux	672	680	1,2	
Saint-Simon	437	440	0,7	
Trois-Pistoles	3 500	3 455	-1,3	
<b>MRC de Témiscouata</b>	<b>21 785</b>	<b>20 570</b>	<b>-5,6</b>	<b>-11</b>
Saint-Honoré-de-Témiscouata	807	780	-3,3	
Saint-Pierre-de-Lamy	123	115	-6,5	

**Tableau 18-1 Population de la zone d'étude locale**

Territoire	Population totale en 2006	Population totale en 2011	Variation de la population de 2006 à 2011 (%)	Projections démographiques* 2031/2006 (%)
MRC de Kamouraska	22 084	21 490	-2,7	-5,1
Kamouraska	705	590	-16,3	
Picard (territoire non organisé)	0	5	s. o.	
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	1 880	2 050	9,0	
Saint-André-de-Kamouraska <sup>1</sup>	610	680	11,5	
Sainte-Hélène	897	910	1,4	
Saint-Germain	301	280	-7,0	
Saint-Joseph-de-Kamouraska	402	420	4,5	
Saint-Pascal	3 504	3 490	-0,4	
<b>TOTAL DE LA ZEL ***</b>	<b>50 091</b>	<b>51 130</b>	<b>2,1</b>	

SOURCE : Statistique Canada 2013c  
 \* Source : ISQ  
 \*\* Données pour la région économique du Bas-Saint-Laurent, selon Statistique Canada  
 \*\*\* Inclut uniquement les communautés situées à l'intérieur d'une distance routière de 50 km  
<sup>1</sup> Données de l'ISQ, Direction des statistiques sociodémographiques

De 2006 à 2011, la population de la ZEL a augmenté de 2,1 %, tandis que la population de la province a augmenté à un taux annuel moyen de 4,7 % (Statistique Canada 2013c). Selon les plus récentes projections de l'ISQ, la population de la région administrative du BSL devrait diminuer de 1,3 % entre 2006 et 2031; toutefois, la population de la MRC de Rivière-du-Loup devrait augmenter de 8,5 % au cours de la même période (ISQ, aucune date).

La variation de la population de la région reflète la tendance générale de la migration de population des régions rurales vers les grands centres urbains afin de poursuivre des études supérieures et profiter d'opportunités d'emploi.

#### POPULATION AUTOCHTONE

Environ 335 habitants de la ZEL se sont identifiés eux-mêmes comme étant des Autochtones<sup>1</sup> dans la plus récente ENM, réalisée en 2011 (Statistique Canada 2013b). Parmi ceux-ci, 105 personnes ont déclaré appartenir à une Première Nation et 165 personnes ont déclaré une identité métis. Personne n'a déclaré parler une langue autochtone (Statistique Canada 2013b). La ZEL inclut une réserve de la

<sup>1</sup> Font partie de la population autochtone toutes les personnes qui déclarent appartenir à au moins un groupe autochtone (Amérindiens d'Amérique du Nord, Métis ou Inuit), sont inscrites dans le registre des Indiens ou détiennent le statut d'Indien des traités en vertu de la *Loi sur les Indiens du Canada* ou sont membres d'une bande ou d'une Première Nation.

Première Nation Malécite de Viger, Cacouna 22, mais celle-ci est inhabitée. En date de décembre 2013, les Malécites présentaient une population totale de 1 122 personnes vivant hors réserve (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada – AADNC 2013).

### 18.2.2.2 Conditions sanitaires et sociales

Les indicateurs sanitaires et sociaux présentés dans cette section visent à décrire le bien-être culturel et social des zones suivantes :

- région sociosanitaire du Bas-Saint-Laurent (RSBSL), soit la région définie par les autorités sanitaires provinciales et utilisée par Statistique Canada comme unité géographique pour les données sur la santé;
- communautés de la ZEL.

Le Tableau 18-2 présente des indicateurs sanitaires et sociaux pour la RSBSL et les compare avec ceux du Québec et du Canada. Ces indicateurs ont été choisis en tenant compte des éléments suivants :

- la définition de la santé établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), selon laquelle la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité (OMS 1948);
- les effets potentiels du projet sur les communautés locales, plus particulièrement ceux liés à la présence de travailleurs mobiles (p. ex. sentiment d'appartenance à la communauté, stress, taux d'infections transmises sexuellement [ITS]).

**Tableau 18-2 Indicateurs sanitaires et sociaux**

Indicateur	Région sociosanitaire du Bas-Saint-Laurent	Province de Québec	Canada
Santé perçue (très bonne ou excellente) (%) <sup>1</sup>	57,5	59,5	59,9
Santé mentale perçue (très bonne ou excellente) (%) <sup>1</sup>	72,9	74,9	72,2
Sentiment d'appartenance à la communauté (très fort ou plutôt fort) (%) <sup>1</sup>	61,8	57,2	65,4
Stress perçu dans la vie (personnes de 15 ans et plus qui ont déclaré percevoir que la plupart des journées de leur vie étaient assez ou extrêmement stressantes) (%) <sup>1</sup>	24,1	27,3	23,2
Satisfaction à l'égard de la vie (satisfaits ou très satisfaits) (%) <sup>1</sup>	93,2	93,8	92,3
Infections transmises sexuellement (ITS) – taux d'incidence de la gonorrhée (par 100 000 habitants) <sup>2</sup>	7,9	27,8	s. o.
Infections transmises sexuellement (ITS) – taux d'incidence de la chlamydia (par 100 000 habitants) <sup>2</sup>	152,5	251,6	s. o.
Infections transmises sexuellement (ITS) – taux d'incidence du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) (par 100 000 habitants) <sup>2</sup>	4,0	4,0	s. o.
SOURCES :			
<sup>1</sup> Statistique Canada 2013a			
<sup>2</sup> MSSS 2013 (taux pour 2012)			

Les indicateurs sanitaires sont généralement similaires pour la RSBSL, la province de Québec et le Canada à l'exception des taux de gonorrhée et de chlamydia qui sont plus bas dans la RSBSL. La région du Bas-Saint-Laurent affiche des taux légèrement plus bas que la province en ce qui a trait à la santé perçue et à la santé mentale perçue, mais elle présente des résultats un peu plus favorables en ce qui a trait au sentiment d'appartenance à la communauté et au stress perçu.

Les principales caractéristiques de l'environnement social de la ZEL incluent :

- le déclin de l'agriculture familiale à petite échelle, l'exode rural des jeunes et une tendance générale à un mode de vie urbain;
- des liens sociaux serrés et des relations de longue date au sein des communautés rurales, souvent considérés comme des aspects centraux de l'environnement social, malgré l'exode rural et la tendance à un mode de vie urbain;
- un taux de criminalité dans la ZEL légèrement inférieurs à la moyenne provinciale.

### **18.2.2.3 Services de santé et services sociaux**

La population de la ZEL bénéficie d'une gamme étendue de services sociaux et communautaires dispensés par des organismes municipaux, provinciaux et fédéraux et par des organismes sans but lucratif. Le MSSS administre la majeure partie des services de santé et des services sociaux financés par le gouvernement, incluant les soins de santé, les services aux enfants, aux jeunes et aux aînés de même que les services en toxicomanie et en santé mentale. Certains de ces programmes et services sont directement fournis par le ministère et d'autres en partenariat avec divers organismes et groupes communautaires. Les réseaux régionaux de services de la ZEL sont administrés par l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) pour la RSBSL. Le réseau régional est subdivisé en réseaux locaux de services qui correspondent aux limites des huit MRC de la région sociosanitaire. Comme la ZEL compte quatre MRC, elle touche quatre réseaux locaux de services : Rivière-du-Loup, Les Basques, Kamouraska et Témiscouata. La ZEL compte deux hôpitaux, qui offrent en tout temps des soins d'urgence, l'un à Rivière-du-Loup et l'autre à Trois-Pistoles. La section 17 présente plus d'information sur les services de santé.

La ZEL compte neuf centres locaux de services communautaires (CLSC) qui offrent pour la plupart des services sociaux en plus de services médicaux et infirmiers. Ces CLSC sont situés dans les municipalités de l'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Rivière-du-Loup, Saint-Épiphanie, Trois-Pistoles, Saint-Clément, Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Alexandre-de-Kamouraska et Saint-Pascal (ASSSBSL 2013, 2014). Les services sociaux dispensés par les CLSC comprennent le soutien à domicile aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux personnes en convalescence suite à une chirurgie et aux personnes recevant des soins palliatifs, les visites aux jeunes mères, des services de consultation et d'orientation, des séances de thérapie de groupe, des groupes d'entraide, des services aux jeunes fournis sur place ou dans les écoles et des services aux parents et aux enfants de moins de 5 ans (Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup, 2004).

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) est responsable des programmes de soutien financier et d'aide à l'emploi, du programme d'assurance parentale, du programme d'aide aux personnes handicapées et des services d'aide financière de dernier recours. Le programme d'aide sociale s'adresse

aux résidents adultes du Québec qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi, alors que le programme de solidarité sociale concerne les personnes sévèrement limitées dans leur capacité d'accéder à un emploi. En mars 2013, il y avait 4 237 prestataires de l'aide sociale et 4 883 prestataires du programme de solidarité sociale dans le Bas-Saint-Laurent. Ces données indiquent que 7,4 % de la population âgée de 18 à 64 ans bénéficiait de l'aide sociale, comparativement à 6,9 % dans le reste du Québec à la même période (MESS 2013). Les centres locaux d'emploi (CLE) mettent en communication les personnes à la recherche d'emploi et les employeurs à la recherche d'employés. La ZEL compte quatre CLE, soit à La Pocatière, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Trois-Pistoles.

Moisson Kamouraska est la banque alimentaire régionale à l'œuvre dans la ZEL, assurant la coordination de tous les organismes locaux d'aide alimentaire. En mars 2013, Moisson Kamouraska a fourni une aide alimentaire à 664 personnes, dont 198 enfants. Parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire, on comptait 60,8 % de ménages prestataires de l'aide sociale, 11,1 % de ménages prestataires de la pension de vieillesse du Canada et 9,8 % de ménages ayant un revenu d'emploi (Les Banques alimentaires du Québec, 2013).

Les prestataires de services de santé et de services sociaux de la RSBSL possèdent une bonne capacité, particulièrement dans le réseau local de Rivière-du-Loup. Toutefois, ils doivent composer avec les difficultés suivantes (Lévesque 2014, comm. pers.) :

- pénurie de certaines infrastructures (p. ex. lits);
- budgets restreints entraînant un manque d'effectifs (besoin de trois médecins généralistes supplémentaires, de physiothérapeutes et d'ergothérapeutes).

#### **18.2.2.4 Contexte autochtone**

En 2011, environ 335 personnes, soit 0,7 % de la population de la ZEL, se désignaient comme Autochtones (Statistique Canada, 2013b). En 2011, dans la province de Québec, 1,8 % de la population (141 915 personnes) se désignait comme Autochtones selon l'ENM (Statistique Canada, 2013b).

La ZEL est située sur les terres traditionnelles de la Première Nation Malécite de Viger. Peuple nomade, les Malécites avaient l'habitude de se déplacer de l'Atlantique jusqu'à la rive sud et à la rive nord du golfe du Saint-Laurent et du fleuve Saint-Laurent, y compris jusqu'à certaines îles et jusqu'aux rives de la rivière Saguenay (Première Nation Malécite de Viger, 2013). La ZEL fait également partie du territoire traditionnel ou des zones traditionnellement visitées par d'autres groupes autochtones tels que les M'ikmaq, les Hurons et les Innus.

Au cours du 19<sup>e</sup> siècle, le gouvernement fédéral a créé deux réserves autochtones pour la Première Nation Malécite de Viger : la réserve indienne de Cacouna n°22 et la réserve indienne de Whitworth n°21. Cacouna est la plus petite réserve au Canada avec une superficie de 0,2 hectare. Elle est située dans la municipalité de Cacouna, à 2 km au sud-ouest du port existant de Gros-Cacouna. Créée en 1891, la réserve n'est plus habitée depuis les années 1970. Elle est maintenant utilisée pour des événements culturels et communautaires pendant l'été, et abrite les bureaux du conseil de bande et un musée de la culture malécite (Première Nation Malécite de Viger, 2013).

La réserve de Whitworth est située à environ 30 km au sud-est de Rivière-du-Loup (à l'extérieur de la ZEL) et s'étend sur 169 hectares. Créée en 1875, la réserve aurait été habitée pendant un seul hiver (Première Nation Malécite de Viger, 2013). On ignore comment la réserve est actuellement utilisée.

La Première Nation Malécite de Viger compte 1 122 personnes vivant hors réserve (AADNC 2013). On ignore combien de membres de la bande résident dans la ZEL, mais ceux-ci continuent de se réunir dans la région de Rivière-du-Loup (Première Nation Malécite de Viger, 2013).

Avec le temps, les peuples autochtones se sont progressivement éloignés d'une économie de subsistance, qui reposait sur la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette de plantes. Aujourd'hui, plusieurs groupes autochtones sont tournés vers une économie basée sur les salaires et ne participent plus de manière régulière aux activités traditionnelles. L'utilisation traditionnelle des terres et des ressources et la culture des communautés autochtones du Québec et des autres provinces canadiennes ont été et continueront d'être influencées par un certain nombre de facteurs externes, incluant :

- l'utilisation de terres traditionnelles à des fins non traditionnelles (p. ex. utilisation des ressources à des fins de développement agricole ou d'urbanisation);
- les initiatives d'éducation, qui peuvent soit limiter ou favoriser l'apprentissage des valeurs et des pratiques du savoir traditionnel;
- un plus grand accès à d'autres influences culturelles dû aux progrès technologiques (télévision, cinéma, Internet, téléphonie cellulaire, etc.).

Ces effets n'ont pas tous la même intensité et varient selon les expériences vécues par les différents individus des communautés.

## **LANGUES AUTOCHTONES**

La connaissance et la pratique des langues autochtones dans la ZEL sont nettement inférieures à la moyenne provinciale. Selon Statistique Canada, le pourcentage d'Autochtones qui ont une langue autochtone comme langue maternelle ou qui la parlent le plus souvent chez eux est de zéro (Statistique Canada, 2013d).

Le déclin des langues autochtones préoccupe les communautés autochtones du Canada. Parmi les facteurs qui contribuent à ce déclin figurent l'exposition croissante des peuples autochtones à la population non autochtone et l'influence du français ou de l'anglais qui s'exerce par le biais du système scolaire, du milieu de travail et d'autres médiums (télévision, cinéma et Internet).

La préservation des langues autochtones dépend aussi de la capacité des peuples et des communautés autochtones à résister aux pressions externes. On sait par exemple que la population ayant une langue autochtone comme langue maternelle diminue considérablement dans tout le Canada, mais que, parallèlement, le nombre de personnes qui en font leur deuxième langue augmente. Cette remontée de l'apprentissage des langues autochtones comme langues secondes joue un rôle important dans le processus de revitalisation de ces langues et témoigne de l'importance croissante que leur accordent les communautés autochtones (Norris, 2007).

## CONDITIONS SANITAIRES ET SOCIALES

De nombreux membres des Premières Nations du Québec connaissent des problèmes de bien-être. À partir d'une liste comparative d'indicateurs de santé, le Conseil canadien de la santé a montré que la santé des peuples autochtones canadiens et québécois était inférieure à celle des Canadiens non autochtones. Les peuples autochtones affichent des indicateurs de santé plus faibles sur le plan de l'espérance de vie, de la mortalité infantile, des maladies chroniques et contagieuses, du tabagisme et d'autres aspects (Conseil canadien de la santé, 2005; Santé Canada, 2011).

Il n'existe que de rares données sur les enjeux de santé propres aux Autochtones. Ici, les déterminants socio-économiques impliqués dans l'identification des problèmes de santé sont complexes. Il faut tenir compte d'une grande diversité d'éléments, incluant le revenu, la scolarité, les conditions de travail ou le chômage, le logement, le soutien communautaire et social, l'accès aux soins de santé, les habitudes de vie, la consommation de substances (alcool, tabac et drogues), l'alimentation et l'exclusion sociale.

La santé et le bien-être des peuples autochtones doivent être considérés dans le contexte plus global des conditions historiques actuelles et passées. Les politiques de colonialisme, de racisme et d'exclusion sociale qu'ont pratiquées les gouvernements et dont témoignent entre autres les pensionnats autochtones ont placé les peuples des Premières Nations dans une situation désavantageuse (NCCAH 2009). Aujourd'hui encore, le racisme et l'exclusion sociale créent des tensions qui se répercutent sur les conditions sociales et la santé.

La capacité des individus et des communautés autochtones d'améliorer leurs conditions sociales et leur santé dépend d'un certain nombre de facteurs, dont l'accès à des programmes et des services de soutien, les opportunités d'emploi et de formation, les initiatives de renforcement des capacités lancées par les gouvernements et les entreprises et la résilience personnelle des communautés et des individus qui la composent.

Conformément au *Guide de dépôt* de l'ONÉ (tableau A-3), un exposé détaillé des conditions sociales et culturelles des Autochtones est fourni dans la présente section. Des informations additionnelles sur les conditions de référence relatives aux peuples autochtones sont présentées à la section 15.

### 18.3 Effets potentiels

Le Tableau 18-3 présente une liste des effets potentiels du projet sur le bien-être social et culturel. Les effets ont été déterminés en se fondant sur le jugement professionnel, l'expérience passée et les consultations publiques et réglementaires menées auprès des parties prenantes. Aux fins de cette évaluation, les effets potentiels sur le bien-être social et culturel ont été regroupés dans une seule catégorie d'effets qui inclut toutes les autres et nommée « changements dans les conditions sociales et culturelles ».

**Tableau 18-3 Effets potentiels sur le bien-être social et culturel**

Activités et ouvrages liés au projet	Changement dans les conditions sociales et culturelles
<b>Construction</b>	
Pipeline d'interconnexion <sup>1</sup>	✓
Réservoirs, installations côtières terrestres et infrastructure connexe (incluant les routes d'accès), excluant le pipeline d'interconnexion	✓
Infrastructure dans l'eau <sup>1</sup>	✓
<b>Exploitation</b>	
Exploitation et entretien du pipeline d'interconnexion	✓
Exploitation et entretien des réservoirs, des installations côtières et des infrastructures connexes, excluant le pipeline d'interconnexion	✓
Chargement des pétroliers amarrés	✓
<b>Démantèlement et abandon <sup>2</sup></b>	
<p><b>NOTES:</b></p> <p>✓ Indique que l'activité est susceptible de contribuer à l'effet environnemental.</p> <p><sup>1</sup> Les travaux de construction comprennent l'aménagement et l'utilisation d'installations connexes temporaires (p. ex. aires de stockage, aires de dépôt, aires d'entreposage et camps).</p> <p><sup>2</sup> Pour consulter les effets du démantèlement et de l'abandon, voir la section 8 du Volume 1.</p>	

Les éléments qui ont guidé l'évaluation des effets potentiels du projet sur le bien-être social et culturel incluent :

- les lignes directrices du Guide de dépôt de l'ONÉ (plus particulièrement le tableau A-3) et de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012;
- les enjeux et les préoccupations soulevés par les parties prenantes ou le grand public, que ce soit à l'égard du projet en particulier ou de projets antérieurs;
- l'intensité et la durée des effets potentiels;
- l'expérience acquise par TransCanada dans le cadre de projets similaires, incluant les mesures d'atténuation mises en œuvre;
- le jugement professionnel des praticiens de l'évaluation.

Les activités du projet pourraient affecter le bien-être social et culturel des communautés de différentes façons, notamment :

- Pendant la construction
  - La perception du projet dans une petite communauté pourrait avoir une incidence sur le bien-être social en ce qui a trait au sentiment d'appartenance à la communauté, puisque les relations entre les personnes favorables et défavorables au projet pourraient changer.

- Les interactions entre les travailleurs mobiles et les communautés locales pourraient perturber la vie sociale pendant une courte période (p. ex. en raison de la consommation d'alcool et de drogues et des ITS). Les travailleurs pourraient aussi utiliser les services de santé, les services sociaux et les services de protection pendant leur séjour dans la région.
- Les changements à l'environnement associés au projet pourraient nuire aux activités traditionnelles ou à d'autres types d'activités.
- Des emplois salariés seront offerts aux résidents locaux, y compris aux Autochtones.
- Pendant l'exploitation
  - Les emplois liés à l'exploitation pourraient entraîner un accroissement de la population dans les communautés situées à proximité du projet.
  - Des emplois salariés seront offerts aux résidents locaux, y compris aux Autochtones.
  - Les changements à l'environnement associés au projet pourraient nuire aux activités traditionnelles.
  - Les résidents locaux pourraient vivre du stress et de l'inquiétude à cause des préoccupations à l'égard des risques d'accidents ou de défaillances (p. ex. déversement de pétrole).

Les préoccupations de la population à l'égard du projet s'inscrivent aussi dans le débat plus vaste de l'acceptation des programmes d'exploitation des ressources et plus particulièrement des sables bitumineux. S'il est vrai que les préoccupations portent surtout sur les effets biophysiques et socio-économiques de l'exploitation, le débat sur l'acceptabilité du projet et de projets similaires n'en demeure pas moins une question d'actualité.

### **18.3.1 Résumé**

Le tableau 18-4 présente un résumé des effets potentiels, des paramètres mesurables et des raisons qui motivent le choix de ceux-ci. Il n'y a pas d'indicateur clé pour cette CV.

**Tableau 18-4 Effets potentiels et paramètres mesurables reliés au bien-être social et culturel**

Effet potentiel du projet	Justification de l'inclusion de l'effet potentiel du projet dans l'évaluation	Paramètre(s) mesurable(s)	Justification du choix du paramètre mesurable
Changement des conditions sociales et culturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La présence de travailleurs mobiles peut perturber la vie des communautés et exiger plus de services sociaux et sanitaires locaux.</li> <li>• Les possibilités d'emplois salariés et les nouvelles utilisations du territoire découlant du projet peuvent modifier la situation sociale et culturelle des communautés locales et autochtones.</li> <li>• Les activités reliées au projet peuvent influencer sur la vie sociale et culturelle des communautés en provoquant des tensions reliées à la nature des activités et aux effets qu'elles ont sur le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population et main-d'œuvre</li> <li>• Conditions sociales et sanitaires</li> <li>• Capacité des prestataires de services</li> <li>• Changements dans le bien-être social et culturel des communautés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les changements qui s'opèrent dans la population et la main-d'œuvre sont les premières manifestations des effets du projet sur le bien-être social et culturel.</li> <li>• Les conditions sociales et sanitaires des communautés dépendent de la capacité de celles-ci à s'adapter aux effets du projet.</li> <li>• La capacité des prestataires de services est liée à leur possibilité de gérer les effets du projet.</li> <li>• Les changements au bien-être social et culturel des communautés locales et autochtones touchent à la nature des effets du projet.</li> </ul>

Les effets des activités de construction présentés dans cette section sont évalués en tenant compte du camp des travailleurs prévus dans la région de Cacouna afin d'accueillir des travailleurs pour :

- la construction du complexe maritime de Cacouna;
- la construction du pipeline et de la station de pompage, dans l'est du Québec.

La moyenne des effectifs de main d'œuvre basée sur un camp se situe entre 1 000 et 1 500 travailleurs. Toutefois, le camp de la région de Cacouna sera conçu pour accueillir de 3 000 à 3 500 travailleurs en période de pointe. On s'attend à ce qu'entre un quart et la moitié du total des effectifs du camp travaille au complexe maritime.

L'évaluation qui suit décrit les effets des travaux reliés au complexe maritime de Cacouna et à la main-d'œuvre qui y sera affectée en supposant que le camp soit situé à proximité de Cacouna. Les résultats de l'évaluation devraient s'appliquer à la totalité des travailleurs logés dans les camps, à condition que les mesures d'atténuation et de gestion décrites à la Section 17.4 soient mises en œuvre.

Les effets socio-économiques prévus du camp seront influencés par la localisation du camp par rapport aux communautés avoisinantes. L'emplacement du camp de Cacouna n'a pas encore été déterminé. Cette décision sera prise en consultation avec les communautés potentiellement affectées. L'évaluation des effets associés à la présence du camp et des travailleurs mobiles sur le bien-être social et culturel de la population devra être mise à jour quand l'emplacement du camp aura été déterminé.

## 18.4 Mesures d'atténuation et autres mesures

Énergie Est s'engage à gérer le projet de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement, comme le soulignent son Plan d'intervention en cas d'urgence, son Plan de santé et sécurité et son Plan de protection de l'environnement. Il est également recommandé qu'Énergie Est prenne les engagements suivants durant ses activités de construction et d'exploitation :

- s'engager à diffuser de manière continue ses plans d'atténuation et de gestion auprès des communautés de manière à gérer leurs attentes;
- collaborer avec les communautés et les propriétaires fonciers affectés pour comprendre et répondre aux préoccupations;
- adhérer au programme d'investissements communautaires de TransCanada en soutenant des initiatives locales dans trois domaines principaux : la sécurité, la communauté et l'environnement;
- s'assurer que les entrepreneurs appliquent une politique de tolérance zéro à l'égard de la consommation de drogues et d'alcool, conformément à la Politique concernant l'alcool et les drogues chez les entrepreneurs de TransCanada. En vertu de cette politique, il est interdit aux travailleurs de consommer, posséder, distribuer, offrir ou vendre des drogues illicites, des accessoires connexes et de l'alcool alors qu'ils se trouvent sur un chantier ou qu'ils sont en fonction. La politique énonce aussi les mesures à prendre afin de s'assurer que la drogue ne soit pas tolérée sur les camps de travailleurs ou les chantiers de manière à réduire les risques d'accidents et d'incidents.

Les mesures suivantes sont recommandées afin qu'Énergie Est et ses entrepreneurs puissent gérer les effets sociaux de la présence des camps de travailleurs:

- installer les camps de travailleurs à proximité de la ZDP à travers des consultations avec les communautés locales;
- divulguer l'information relative à l'emplacement et au type d'installation des camps le plus rapidement possible;
- élaborer des plans de gestion pour les camps de travailleurs tel que requis afin d'assurer le respect des politiques d'Énergie Est, la santé et la sécurité du personnel et la sécurité de l'équipement et du matériel;
- doter les camps de travailleurs de trousse de premiers soins et/ou d'installations médicales de base et de personnel ;
- concevoir les camps de travailleurs de manière à réduire le recours aux services des communautés avoisinantes;
- rendre les installations disponibles en permanence et permettre aux travailleurs d'y accéder les jours de congé.

Ces mesures d'atténuation et de gestion devront être renforcées par une collaboration avec les prestataires de services sociaux et de services de santé locaux afin de, par exemple, gérer l'accès des travailleurs mobiles aux services d'urgence et déterminer comment le service de sécurité du camp des travailleurs puisse collaborer avec les services de police locaux.

Pour réduire encore davantage les perturbations que pourraient subir les communautés et les services durant la construction, il est recommandé qu'Énergie Est institue un code de conduite des travailleurs qui présentera les exigences de la société en matière de conduite des employés et des entrepreneurs affectés au projet. Énergie Est devrait communiquer son code de conduite à tous les travailleurs, ainsi qu'aux communautés et aux autorités des lieux où des travailleurs seront hébergés ou des camps de travailleurs seront situés. Il est également recommandé qu'Énergie Est mette en place une formation sur la diversité culturelle pour sensibiliser les employés et les entrepreneurs au respect des utilisateurs traditionnels des ressources.

En plus de ces mesures d'atténuation et de gestion recommandées, Énergie Est s'est engagée à consulter les groupes autochtones afin de déterminer les effets potentiels sur l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources (UTTR) et de trouver des occasions de créer de la valeur pour les communautés autochtones dans la zone d'étude. Ces occasions incluent l'augmentation des opportunités d'emploi et d'affaire découlant du projet, la participation des communautés aux études sur l'UTTR et le soutien aux organismes communautaires et aux initiatives autochtones. Énergie Est reconnaît la nécessité de développer les capacités locales au-delà des opportunités à court terme qu'offre la construction du pipeline. Dans la mesure du possible, Énergie Est appuiera les initiatives locales de développement à long terme des capacités et de l'accessibilité à l'éducation sur la base des besoins et des priorités de la communauté.

De plus, Énergie Est s'efforcera d'offrir un environnement de travail inclusif qui offre du soutien aux employés et est respectueux de la culture autochtone. Ici, Énergie Est s'appuiera sur la stratégie de développement des ressources humaines autochtones de TransCanada.

## **18.5 Détermination de l'importance des effets résiduels**

### **18.5.1 Critères de description des effets résiduels**

Le tableau 18-5 présente les critères utilisés pour classifier les effets résiduels du projet sur le bien-être social et culturel.

### **18.5.2 Seuils d'importance des effets résiduels**

La présente évaluation examine les effets résiduels sur le bien-être social et culturel après la mise en œuvre de mesures d'atténuation et de gestion. Un effet résiduel négatif sur le bien-être social et culturel est considéré significatif lorsque les activités du projet ou l'augmentation de la population qui en découle génèrent une détérioration à long terme des conditions et des services sociaux et culturels dans la zone d'étude.

**Tableau 18-5 Critères de classification des effets – Bien-être social et culturel**

Critère	Description		Définitions
Type	Tendance des effets prévue à long terme	Positif	Effet positif par rapport aux conditions de référence.
		Négatif	Effet négatif par rapport aux conditions de référence.
		Mixte	Effet à la fois positif et négatif par rapport aux conditions de référence.
Intensité	Modification prévue d'un paramètre mesurable ou d'une variable par rapport aux conditions de référence	Faible	Effet léger par rapport aux conditions de référence.
		Modérée	Effet modéré par rapport aux conditions de référence.
		Élevée	Effet marqué par rapport aux conditions de référence.
Étendue géographique	Zone géographique dans laquelle un effet devrait se produire	ZDP	L'effet est limité à la ZDP (emprise et empreintes reliées à la construction du pipeline, des voies d'accès temporaires et permanentes et des installations connexes).
		ZEL	L'effet s'étend à la ZEL.
		ZER	S.O.
Durée	Durée prévue de l'effet	Court terme	L'effet durera un an ou moins.
		Moyen terme	L'effet durera de un à cinq ans.
		Long terme	L'effet se poursuivra durant le cycle de vie du projet.
Fréquence	Nombre de fois qu'un effet risque de se produire	Événement unique	L'effet n'a lieu qu'une seule fois.
		Événement multiple irrégulier	L'effet se produit de manière sporadique et intermittente au cours de la période d'évaluation.
		Événement multiple régulier	L'effet se produit régulièrement et de manière répétée pendant la période d'évaluation.
		Continu	L'effet se produit de façon continue pendant la période d'évaluation.
Réversibilité	Probabilité qu'un paramètre mesurable revienne aux conditions de référence.	Réversible	Après application des mesures de gestion et d'atténuation, l'activité n'entraînera pas de changement défavorable permanent.
		Irréversible	Malgré l'application des mesures de gestion et d'atténuation, l'activité entraînera un changement défavorable permanent.
Contexte écologique et socio-économique	Caractéristiques générales de la zone où le projet est réalisé	Perturbation faible	Population éparses et centres de services relativement rares.
		Perturbation modérée	Zone où des secteurs peu peuplés côtoient des secteurs plus peuplés.
		Perturbation élevée	Zone à grande densité de population comprenant plusieurs centres urbains.

### 18.5.3 Changements dans les conditions sociales et culturelles

#### 18.5.3.1 Conditions sanitaires et sociales

##### CONSTRUCTION

La construction du projet durera environ trois ans (2016-2018) et exigera une main-d'œuvre d'environ 750 travailleurs de la construction en période de pointe. Selon l'expérience de TransCanada en matière de construction de pipeline, la main-d'œuvre mobile (soit les personnes qui travaillent à un emplacement éloigné de leur lieu de résidence) devrait constituer au moins 90 % de la main-d'œuvre nécessaire à la construction. Compte tenu de la durée relativement courte de la phase de construction, les travailleurs mobiles ne devraient pas s'installer de manière permanente ni déménager leur famille dans la ZEL. La phase de construction ne devrait pas entraîner d'augmentation permanente et importante de la population. Toutefois, la main d'œuvre temporaire affectée aux travaux du complexe maritime représentera environ 39 % de la population permanente de Cacouna.

Étant donné que le projet est situé dans la région de Cacouna, qui peut seulement offrir un nombre limité de logements temporaires, Énergie Est compte aménager et gérer un camp temporaire afin d'héberger jusqu'à 3 000 ou 3 500 travailleurs. Ces travailleurs seront affectés à la construction du complexe maritime de Cacouna, du pipeline principal et de la canalisation secondaire. Le camp des travailleurs sera opéré pendant trois ans (2016 à 2018) avant d'être démantelé.

Les préoccupations des communautés locales au sujet des camps de travailleurs sont généralement liées à la consommation de drogues et d'alcool (p. ex. conduite avec facultés affaiblies, perturbations sociales et altercations dans les bars). Rien n'indique que la consommation de drogue et d'alcool est plus élevée ou plus faible au sein de la main-d'œuvre mobile que dans la population en général. Toutefois, une recherche établit un lien entre la consommation de drogue et d'alcool et l'industrie extractive, caractérisée notamment par des salaires élevés, des travailleurs migrants et le travail par quarts (Parkins et coll., 2006).

Les travailleurs mobiles auront probablement des interactions avec les résidents des communautés de la ZEL. Les occasions d'interactions seront toutefois limitées du fait que les travailleurs résideront dans les camps et que leur horaire de travail sera chargé. Il est recommandé qu'Énergie Est mette en œuvre un certain nombre de mesures d'atténuation et de gestion afin de créer un climat propice à des interactions positives (voir la section 18-4). La société devrait notamment faire appliquer une politique rigoureuse sur la consommation d'alcool et de drogues et mettre en place un code de conduite faisant état de ses attentes quant à la conduite des travailleurs et des entrepreneurs affectés au projet.

Énergie Est cherchera par ailleurs à recourir à des entreprises et des travailleurs locaux, plus particulièrement autochtones, dans le cadre des activités du projet. Les répercussions du travail temporaire et de l'augmentation du revenu varient en fonction des individus. Pour la plupart des individus, le travail génère un sentiment d'estime de soi et procure un revenu pouvant être utilisé pour acheter des biens et des services qui améliorent les conditions sanitaires et sociales. Toutefois, pour les individus qui ne possèdent pas les compétences de vie et l'expérience de gestion financière nécessaires, l'augmentation du revenu peut contribuer à des comportements négatifs, y compris l'augmentation de l'abus d'alcool et de drogue et du jeu.

## *EXPLOITATION*

Pendant la période d'exploitation (40 ans), une équipe de 20-40 travailleurs permanents sera affectée au complexe maritime de Cacouna. Certains travailleurs seront recrutés au sein de la ZEL, de sorte qu'il est attendu que le projet devrait entraîner peu de changement à la population de la ZEL. Compte tenu de la taille relativement restreinte de la main d'œuvre permanente, il est peu probable qu'on observe des répercussions importantes sur les conditions sanitaires et sociales dans la ZEL. L'augmentation de l'emploi et des revenus et dépenses d'un petit nombre de travailleurs locaux pourraient avoir des effets positifs dans la ZEL. Même si leur nombre est restreint, les emplois permanents liés à l'exploitation sont souvent vus d'un œil favorable par les communautés rurales, puisqu'ils favorisent leur viabilité à long terme.

L'exploitation du projet pourrait avoir un effet sur les niveaux de stress des résidents locaux, qui s'inquiètent particulièrement des risques d'accidents ou de défaillances (p. ex. possibilité de déversement de pétrole). Il est recommandé qu'Énergie Est fasse connaître ses plans d'atténuation et de gestion relatifs aux accidents et aux défaillances afin de répondre à ces préoccupations (voir le Volume 6).

Ces inquiétudes s'inscrivent dans le débat sociétal plus vaste de l'acceptabilité des projets d'exploitation des ressources. Les projets liés à l'exploitation des ressources pétrolières, et tout particulièrement des sables bitumineux, font l'objet d'une étroite surveillance d'une partie de la population, qui y voit une source d'énergie sale, nuisible à l'environnement et à la société. Les citoyens disposent d'un certain nombre de moyens pour exprimer leurs préoccupations : recours aux médias, participation au processus d'approbation réglementaire, exercice de leur pouvoir politique (p. ex. vote ou pressions sur les législateurs) et action en justice.

Pour répondre à ces préoccupations et obtenir une plus grande acceptabilité sociale du projet, Énergie Est devra non seulement obtenir l'approbation des organismes de réglementation, mais aussi s'engager de manière solide et continue envers la population. La société devra notamment donner plus d'information sur les mesures d'atténuation et de gestion qu'elle entend déployer pour gérer les attentes et répondre aux préoccupations.

### **18.5.3.2 Services de santé et services sociaux**

#### *CONSTRUCTION*

Tel que mentionné ci-dessus, la main d'œuvre de construction temporaire requise au complexe maritime devrait équivaloir à environ 39 % de la population de Cacouna, de sorte qu'elle pourrait générer une hausse de la demande de services de santé et de services sociaux. Cela dit, les employés affectés au complexe maritime représentent près de 4 % de la population de 19 445 personnes de la ville de Rivière-du-Loup, à environ 15 km de Cacouna.

Il est prévu que la capacité existante des prestataires de services de santé et de services sociaux locaux de Rivière-du-Loup sera suffisante pour répondre à toute demande supplémentaire. Celle-ci sera d'ailleurs réduite du fait que les camps de travailleurs posséderont leurs propres installations médicales de base et que les horaires de travail prolongés restreindront l'accès des travailleurs mobiles aux services locaux et les inciteront à recourir davantage aux services sociaux de leur lieu de résidence

permanente. Il est recommandé qu'Énergie Est communique et coordonne avec les prestataires de services de santé et de services sociaux locaux afin de discuter des effets potentiels du projet, des mesures d'atténuation et autres mesures de gestion adoptées (voir la section 18.8).

Les incidences sur les services de santé sont plus amplement décrites à la Section 17.

### *EXPLOITATION*

L'effet résiduel sur les services de santé et les services sociaux devrait être négligeable en raison du nombre restreint d'emplois directs permanents associés au projet et du fait qu'une partie de ces emplois sera comblée par des résidents locaux. En outre, ces travailleurs auront des emplois stables et bien rémunérés et n'auront pas besoin de soutien social ni n'auront recours à certains services sociaux (p. ex. logements abordables, soutien du revenu).

#### **18.5.3.3 Bien-être socioculturel des Autochtones**

Les terres le long du pipeline et à proximité du complexe maritime sont principalement à vocation agricole. Les études sur l'UTTR relatives aux activités susceptibles d'être affectées par le projet ne sont pas encore terminées. TransCanada poursuit les consultations avec des groupes autochtones locaux et tient des discussions sur le progrès de ces études. Les résultats de ces études permettront d'orienter les discussions et de mieux évaluer les effets socioculturels du projet.

En ce qui a trait aux emplois salariés, TransCanada considère que l'embauche de travailleurs autochtones locaux et le développement d'entreprises autochtones locales sont des composantes importantes de ses activités. Énergie Est souscrita à la politique relative aux relations avec les Autochtones de TransCanada. Celle-ci encourage l'inclusion et la participation active des communautés autochtones touchées par le projet. Ce dernier se déroulera en conformité avec les lignes directrices de cette politique et plus particulièrement aux deux principes suivants :

- TransCanada mettra tout en œuvre afin de créer des opportunités d'emploi et d'affaire à court et à long terme pour les communautés autochtones affectées par ses activités;
- TransCanada appuiera les initiatives de renforcement des capacités destinées aux Autochtones dans le but de fournir un bassin d'employés autochtones bien formés et de renforcer les compétences au sein des communautés autochtones.

De manière générale, le pourcentage de travailleurs autochtones embauchés dans le cadre des précédents projets de construction de pipeline de TransCanada représentait de 8 à 15 % de la main-d'œuvre de construction. Compte tenu du nombre relativement faible de travailleurs autochtones dans la région, ce pourcentage ne pourra être atteint que si la main-d'œuvre autochtone vient de l'extérieur de la région. Les opportunités de formation et les nouvelles possibilités économiques peuvent avoir des répercussions sociales et culturelles positives et négatives pour les Autochtones, dont les suivantes :

- augmentation des facteurs de stress sociaux et familiaux en raison des obligations professionnelles, plus particulièrement dans le cas des travailleurs qui doivent s'absenter de leur communauté pendant de longues périodes;
- diminution du temps pouvant être consacré aux pratiques traditionnelles;

- augmentation de l'estime de soi et du sentiment de contrôle;
- hausse de l'exposition à des valeurs sociales externes pouvant aller à l'encontre des valeurs traditionnelles;
- hausse du revenu, pouvant avoir les effets suivants :
  - changements comportementaux négatifs (p. ex. alcool, drogues), plus particulièrement chez les personnes sans expérience de gestion financière;
  - peut également servir à procurer des ressources et des possibilités supplémentaires aux fins d'activités traditionnelles (p. ex. équipement, fournitures).

Les données par rapport à la langue, un indicateur culturel important, démontrent que la connaissance et l'utilisation de langues autochtones dans la zone d'étude du projet sont déjà bien en-deçà de la moyenne provinciale. La langue de travail du projet est le français, et les Autochtones à l'emploi de TransCanada ou de ses entrepreneurs devront parler français et, possiblement, anglais au travail. Le projet ne devrait pas contribuer de manière significative à la diminution de l'utilisation des langues autochtones dans la région. Des changements au niveau de la connaissance et de l'utilisation de langues autochtones sont déjà en cours depuis un certain temps, et ils devraient se poursuivre indépendamment du projet.

En dehors des lieux de travail, les travailleurs mobiles de la construction pourraient affecter les conditions sociales et culturelles des Autochtones en interagissant avec ceux-ci alors qu'ils pratiquent leurs activités traditionnelles (chasse, pêche, piégeage, etc.). À cet égard, Énergie Est devrait envisager de faire suivre une formation sur la diversité culturelle aux employés et aux entrepreneurs afin de les sensibiliser au respect des utilisateurs traditionnels des ressources.

#### **18.5.3.4 Sommaire des effets résiduels**

En ce qui a trait aux effets résiduels :

- Le type d'effet est mixte. Les activités du projet auront à la fois des effets positifs et négatifs. D'une part, les enjeux liés à la santé et aux aspects sociaux relatifs à la présence de travailleurs mobiles dans les communautés auront des effets pouvant être négatifs (ex : le risque d'incidents liés à l'alcool et à la drogue). D'autre part, les emplois fourniront un sentiment d'estime de soi et un revenu pouvant être utilisé pour consommer des biens et services susceptibles d'améliorer les conditions sanitaires et sociales. Toutefois, une augmentation du revenu chez des individus qui ne possèdent pas les compétences de vie et l'expérience de gestion financière nécessaires pourrait se traduire par l'adoption de comportements négatifs.
- intensité est variable. L'effet résiduel est modéré pendant la construction, étant donné que l'arrivée d'un grand nombre de travailleurs entraînera une augmentation relativement importante de la population de la ZEL. Toutefois, l'effet résiduel sera faible pendant l'exploitation, puisque le nombre de travailleurs sera peu élevé et qu'une partie de ceux-ci proviendront de la ZEL.
- L'étendue géographique correspond à la ZEL. Le changement résiduel sera ressenti surtout dans la région de Cacouna, où Énergie Est envisage de faire construire le camp de travailleurs, et dans la ville de Rivière-du-Loup, où bon nombre des services sanitaires et sociaux utilisés par la main d'œuvre

sont offerts. C'est dans ces communautés que les interactions entre les travailleurs et la population locale sont les plus susceptibles de survenir.

- La durée est variable. Les effets varieront du court terme (moins d'un an) au moyen terme (un à cinq ans) durant la période de construction. Ils s'exerceront à long terme durant la période d'exploitation.
- La fréquence est continue pendant la construction et l'exploitation.
- Les effets sont réversibles. Compte tenu des mesures d'atténuation et de gestion prévues, les effets du projet seront probablement réversibles, de sorte qu'ils n'entraîneront pas de changement social et culturel négatif permanent en ce qui a trait au bien-être social et culturel dans la ZEL.
- Le contexte écologique et socio-économique est modéré. La ZEL est composée principalement de communautés peu peuplées, mais l'agglomération la plus importante, qui est aussi le principal centre de services, est située relativement près de l'emplacement du projet.

Compte tenu des mesures d'atténuation et de gestion prévues, les effets négatifs résiduels sur le bien-être social et culturel ne devraient pas être significatifs. Les activités du projet et l'augmentation temporaire de la population ne devraient pas entraîner de détérioration prolongée de l'état des services sociaux et culturels dans la ZEL. Le niveau de confiance en cette prévision est modéré, étant donné que l'information concernant l'emplacement du camp des travailleurs, les services qui y seront offerts et les ententes avec les prestataires de services locaux n'est pas encore disponible.

**Tableau 18-6 Effets résiduels sur le bien-être social et culturel**

Phase du projet	Atténuation/gestion	Caractéristiques des effets résiduels							Importance	Fiabilité de la prévision	Probabilité d'effets importants	Surveillance et suivi
		Type	Intensité	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte écologique et socio-économique				
<b>PARC DE RÉSERVOIRS DE STOCKAGE ET COMPLEXE MARITIME DE CACOUNA (COMPOSANTE TERRESTRE)</b>												
<b>Changements aux conditions sociales et culturelles</b>												
Construction	Voir la section 18.4	M	M	ZEL	M	C	R	M	N <sup>1</sup>	M	S.O.	Voir la section 18.8
Exploitation	Voir la section 18.4	M	F	ZEL	L	C	R	M	N	E	S.O.	Voir la section 18.8
Démantèlement et abandon <sup>2</sup>												
<b>COMPLEXE MARITIME DE CACOUNA (COMPOSANTE EXTRACÔTIÈRE)</b>												
<b>Changements aux conditions sociales et culturelles</b>												
Construction	Voir la section 18.4	M	M	ZEL	M	C	R	M	N <sup>1</sup>	M	S.O.	Voir la section 18.8
Exploitation	Voir la section 18.4	M	F	ZEL	L	C	R	M	N	E	S.O.	Voir la section 18.8
Démantèlement et abandon <sup>2</sup>												
<b>PIPELINE D'INTERCONNEXION</b>												
<b>Changements aux conditions sociales et culturelles</b>												
Construction	Voir la section 18.4	M	M	ZEL	C	C	R	M	N	M	S.O.	Voir la section 18.8
Exploitation	Voir la section 18.4	M	F	ZEL	L	C	R	M	N	E	S.O.	Voir la section 18.8
Démantèlement et abandon <sup>2</sup>												

**Tableau 18-6 Effets résiduels sur le bien-être social et culturel**

<b>NOTES :</b>			
<sup>1</sup> Bien que la cote globale de changement soit peu élevée pour tous les paramètres mesurables des conditions sociales et culturelles, il faut tenir compte de l'important débat en cours sur l'acceptabilité sociale du projet.			
<sup>2</sup> L'évaluation des effets résiduels du démantèlement et de l'abandon est présentée à la section 8 du Volume 1.			
<b>LÉGENDE</b>			
<b>Type</b>	<b>Durée</b>	<b>Importance</b>	<b>Contexte environnemental</b>
P Positif	C Court terme	S Significatif	F Faible
N Négatif	M Moyen terme	N Non important	M Moyen
M Mixte	L Long terme	<b>Réversibilité</b>	E Élevé
<b>Intensité</b>	<b>Fréquence</b>	R Réversible	<b>Niveau de confiance</b>
F Faible	U Unique	I Irréversible	F Faible
M Modérée	MI Événement multiple irrégulier		M Moyen
E Élevée	MR Événement multiple régulier		E Élevé
	C Continu		

## 18.6 Effets cumulatifs

Un effet cumulatif potentiel peut se concrétiser si un effet résiduel du projet s'additionne aux effets d'activités certaines ou raisonnablement prévisibles. Ici, les activités passées ou en cours de réalisation sont considérées dans la description des conditions de référence de l'évaluation des effets du projet (section 18.2), tandis que les interactions entre ces activités et les effets résiduels du projet sont considérés dans l'évaluation des effets résiduels du projet (section 18.5).

Le tableau 18-7 présente un résumé des effets cumulatifs potentiels des activités du projet sur le bien-être social et culturel. Les activités en cours de même que les activités certaines et raisonnablement prévisibles dans un rayon de 15 km du projet ont été prises en compte.

Pour connaître les méthodes d'évaluation des effets cumulatifs, consulter la section 6 du Volume 1. Pour de l'information sur la détermination de l'importance des effets cumulatifs, consulter le Volume 7.

**Tableau 18-7 Effets cumulatifs potentiels sur le bien-être social et culturel**

Activités et projets susceptibles de contribuer aux effets cumulatifs	Effets cumulatifs potentiels	Justification
	Changement dans les conditions sociales et culturelles	
<b>Activités passées ou actuelles</b>		
Activité économique générale	✓	L'activité économique prévue et la croissance de la population associée ont une influence prépondérante sur la situation socio-économique dans la ZEL.
<b>Projets certains ou raisonnablement prévisibles</b>		
Projet minier Fire Lake North	S.O.	Pas de chevauchement spatial
Projet de minerai de fer Kami	S.O.	Pas de chevauchement spatial
Projet minier Arnaud	S.O.	Pas de chevauchement spatial
Projet d'aménagement et programme décennal de dragage d'entretien du Parc maritime de la Pointe de Rivière-du-Loup	✓	Chevauchement spatial et temporel
Parc nautique de Saint-Jean-Port-Joli – Dragage décennal et approfondissement de la partie est du bassin	S.O.	Pas de chevauchement spatial
Prolongement de l'autoroute 20 de Cacouna à Trois-Pistoles	S.O.	Pas de chevauchement temporel (fin des travaux prévue pour 2015)
<p>NOTES :</p> <p>✓ Indique que les effets du projet agiront probablement de manière cumulative avec les effets d'autres activités ou projets.</p> <p>S.O. Indique que les effets du projet n'agissent pas de manière cumulative avec les effets d'autres activités ou projets.</p>		

Parmi les projets énumérés au tableau 18-7, un seul est susceptible d'interagir avec le projet de manière spatiale et temporelle, soit le projet d'aménagement – programme décennal de dragage d'entretien du Parc maritime de la Pointe de Rivière-du-Loup. Ce projet a été autorisé par voie de décret administratif en janvier 2014. Les travaux de construction auront probablement lieu de 2014 à 2016, dans le port de Rivière-du-Loup. Le volume de la main-d'œuvre de construction n'était pas encore connu à la mi-2014. Les possibilités d'effets sur les conditions sociales et culturelles de la ZEL dépendront du nombre de travailleurs qui seront affectés au projet d'aménagement et des mesures d'atténuation et de gestion qui seront prises. Si les deux projets se déroulent au même moment, leurs effets résiduels pourraient se combiner et créer des effets cumulatifs sur le bien-être social et culturel dans la zone d'étude.

Le projet mentionné ci-dessus n'est qu'un des facteurs qui entrent en jeu dans la détermination des effets cumulatifs sur le bien-être social et culturel dans la zone d'étude. Des facteurs économiques plus vastes, tels que l'activité économique et la croissance démographique prévues dans la ZEL et au-delà contribuent également à ces effets. Ainsi, l'évaluation tient également compte de l'activité économique globale.

L'échéancier et la portée du projet considérés dans l'évaluation des effets cumulatifs sont incertains en raison de facteurs variables, incluant :

- la disponibilité et le coût des matériaux, de l'équipement et du personnel;
- le calendrier des processus réglementaires;
- les changements possibles dans les priorités de chaque compagnie;
- la conjoncture générale de l'économie à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

Il est recommandé qu'Énergie Est et ses entrepreneurs communiquent régulièrement avec les communautés locales et les prestataires de services locaux relativement à l'échéancier du projet et aux chevauchements avec tout autre projet important dans la région. Énergie Est doit être disposée à collaborer avec les prestataires locaux et d'autres compagnies qui prévoient des projets importants afin de déterminer et de mettre en œuvre rapidement des mesures de gestion des effets et de les modifier au besoin.

La gestion de demandes cumulatives exige le concours de divers acteurs, dont :

- le gouvernement, qui a la responsabilité, par l'intermédiaire de ses ministères, organismes et sociétés d'état, de planifier la capacité future et de fournir des ressources supplémentaires au besoin;
- les entreprises privées, qui réagissent aux forces du marché en augmentant l'offre lorsque la situation le justifie (p. ex. restaurants, entreprises de services, hôtels, motels et terrains de camping supplémentaires);
- les promoteurs industriels, qui mettent en œuvre diverses mesures d'atténuation et de gestion, telles que des camps des travailleurs, des services d'urgence sur place ainsi que des plans et des procédures de gestion du trafic.

En ce qui a trait au bien-être social et culturel des Autochtones, des changements sont en cours depuis un certain temps et devraient se poursuivre sans égard au projet. L'UTTR et la culture des Autochtones locaux, à l'instar de celles des Autochtones à l'échelle du Canada, continueront de répondre et de s'adapter à des influences externes telles que le développement des ressources, les politiques

gouvernementales, l'éducation et la technologie, de même qu'à des facteurs internes telles que les désirs et les aspirations des Autochtones. La perturbation des terres et la croissance démographique associées au développement se traduisent par une diminution des possibilités pour les Autochtones de se consacrer à leurs activités traditionnelles tout en exerçant une pression accrue sur la culture traditionnelle. Toutefois, le développement offre également de nombreux avantages, y compris des possibilités d'augmentation du revenu salarial, du soutien pour les études sur l'UTTR et le savoir écologique traditionnel de même que pour des initiatives de préservation de la culture et de l'histoire.

Les effets sur l'UTTR et la culture, ainsi que l'élaboration de mesures d'atténuation et de gestion et de stratégies de participation appropriées continueront de faire partie intégrante des discussions entre Énergie Est, les communautés autochtones locales, l'industrie et le gouvernement.

En raison de l'intensité modérée des effets résiduels du projet sur le bien-être social et culturel, de la lenteur avec laquelle évoluent les changements économiques et démographiques dans la région et des mesures d'atténuation et de gestion qui seront mises en place, les effets combinés du projet et des autres projets ne devraient pas produire d'effets cumulatifs défavorables. Pour toutes les raisons données ci-dessus, les effets résiduels du projet ne devraient pas aggraver les effets cumulatifs au point où ils compromettraient la qualité et la viabilité du bien-être social et culturel. Les effets cumulatifs du projet combinés à ceux des autres projets ne sont pas considérés comme significatifs pour le bien-être social et culturel et le niveau de confiance en ces prévisions est moyen.

## **18.7 Documentation additionnelle**

Aucun rapport additionnel n'est requis.

## **18.8 Surveillance et suivi**

Conformément au principe directeur de TransCanada relativement à la participation des parties prenantes, il est recommandé qu'Énergie Est et ses entrepreneurs communiquent avec les communautés locales et les prestataires de services locaux et coordonnent leurs activités avec ceux-ci en ce qui a trait aux plans et aux effets du projet. Les mesures d'atténuation et les autres mesures de gestion devraient être modifiées et des mesures correctives devraient être prises au besoin.

## **18.9 Références**

### **18.9.1 Littérature citée**

AADNC (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada). 2013. Profils des Premières nations : Première Nation Malécite de Viger. [http://pse5-esd5.ainc-inac.gc.ca/FNP/Main/Search/FNMain.aspx?BAND\\_NUMBER=54&lang=fra](http://pse5-esd5.ainc-inac.gc.ca/FNP/Main/Search/FNMain.aspx?BAND_NUMBER=54&lang=fra)

Agence de la santé publique du Canada (ASPC). Qu'est-ce qui détermine la santé? Consulté le 11 décembre 2013. Disponible à l'adresse : <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/determinants/index-fra.php>

- ASPC (Agence de la santé publique du Canada). 2011. Qu'est-ce qui détermine la santé? Consulté le 11 décembre 2013. Disponible à l'adresse : <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/determinants/index-fra.php>
- ASSSBSL (Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent). 2013. Direction de santé publique. Novembre 2013. Fiches sociosanitaires du RLS de Kamouraska, du RLS de Rivière-du-Loup, du RLS des Basques et du RLS de Témiscouata. 4 pages par fiche. Disponible à l'adresse : <http://www.agencessbsl.gouv.qc.ca/index.php?id=127&expandable=8&subexpandable=4>
- ASSSBSL. 2014. Statistiques. Disponible à l'adresse : <http://www.agencessbsl.gouv.qc.ca/index.php?id=23>. Consulté en février 2014.
- EDSC (Emploi et Développement social Canada). 2013. Indicateurs de mieux-être au Canada. Consulté le 11 décembre 2013. Disponible à l'adresse : <http://www4.rhdcc.gc.ca/h.4m.2@-fra.jsp>
- Institut de la statistique du Québec. Sans date. Coup d'œil sur les régions et les MRC. Disponible au : [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region\\_00/region\\_00.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/region_00.htm). Consulté en février 2014.
- Les Banques alimentaires du Québec 2013. Bilan-Faim Québec 2013. Disponible à l'adresse : <http://banquesalimentaires.org/flextop/upload/pdf/d27d88e5dee3e3ccd0cce1febd1a4d0c.pdf>. Consulté en janvier 2014.
- MSSS (Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec). 2013. Portrait des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) au Québec. Année 2012 (et projection 2013). Collection Analyses et surveillance 44. 90 p. Disponible à l'adresse : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2013/13-329-02W.pdf>
- Organisation mondiale de la Santé. Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États. 1946; (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n° 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948.
- Première Nation Malécite de Viger. 2013. Site Web : <http://www.malecites.ca>. Consulté en janvier 2014.
- Statistique Canada. 2013a. Région du Bas-Saint-Laurent, Québec (tableau). Profil de la santé. No au catalogue de Statistique Canada : 82-228-XWE. Ottawa. Publié le 12 décembre 2013. <http://www12.statcan.gc.ca/health-sante/82-228/index.cfm?Lang=F> (consulté le 4 mars 2014).
- Statistique Canada. 2013b. Profil de l'ENM. Enquête nationale auprès des ménages 2011. Publié le 11 septembre 2013. Disponible à l'adresse : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/index-fra.cfm>. Consulté en février 2014.
- Statistique Canada. 2013c. Profil du recensement. Recensement de la population de 2011. Publié le 26 juin 2013. Disponible à l'adresse : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>. Consulté en février 2014.

### **18.9.2 Communications personnelles**

Lévesque, Daniel. Directeur général du Centre hospitalier régional du Grand-Portage et du CSSS de Rivière-du-Loup. Ville de Rivière-du-Loup (Québec). 24 mars 2014. Entretien téléphonique.